

DEPARTEMENT

Séance du 12 août 2025

**BOUCHES DU RHONE**

L'an deux mille vingt cinq et le douze août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres  
afférents au  
conseil municipal :**  
En exercice : 15

**Présents :** Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.  
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles, GESLIN Arnaud.

**Qui ont pris part  
à la délibération :** 9

**Absents excusés :** Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian.

**Date de la convocation :**  
5 août 2025

**A été nommé secrétaire de séance :** Madame BERTRAND Sylvie

**Date d'affichage :**

**Objet de la délibération : Approbation des travaux de voirie chemin de l'ancienne gare**

Monsieur le maire expose à l'assemblée les travaux de reprise de voirie qu'il serait nécessaire d'envisager au chemin de l'ancienne gare.

Une consultation directe a été effectuée auprès de 3 entreprises afin d'estimer le montant des travaux, elle a permis d'obtenir les 3 propositions suivantes :

- Groupe BRAJA sis à Orange (84) pour un montant de 85.069,60 € HT ;
- Entreprise Sud Est TP sise à Vitrolles (13) pour un montant de 91.902,20 € HT ;
- Entreprise Bellegarde TP sise à Laudun (30) pour un montant de 92.330,80 € HT.

Monsieur le maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse qui serait celle du Groupe BRAJA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les travaux de reprise de voirie au chemin de l'ancienne gare ;

**DECIDE** de retenir la proposition du Groupe BRAJA sis à Orange (84), 21 avenue Frédéric Mistral, pour un montant de 85.069,60 € HT.

Vote : - Pour – 9 voix      - Contre – 0 voix      - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



**2025 43**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300579-20250812-2025-43-DE  
Date de réception préfecture : 18/08/2025